

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
Centre Communal d'Action Sociale de Saint Joseph

Conseil d'administration du 07 Avril 2025

Cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières concernant l'arrêté du compte administratif 2024 afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance des dépenses et des recettes de l'établissement. Elle présente donc les principales informations : les prévisions et réalisations du budget 2024 du CCAS. L'arrêté du compte administratif retrace l'ensemble des opérations réalisées en dépenses et en recettes au cours de l'exercice .

I/ Quelques éléments de contexte

La commune de Saint-Joseph a connu une évolution de sa population en 10 ans (+ de 5%), et compte 39 365 habitants environ en 2024.

La structure démographique de la population de Saint Joseph laisse apparaître une part de moins de 20 ans importante mais en diminution, une part des plus de 60 ans supérieure à la moyenne départementale..

Au delà de cette répartition démographique, la commune connaît une situation socio-économique peu favorable tant au niveau des personnes bénéficiaires de minimas sociaux, que des demandeurs d'emplois.

Par ailleurs, la précarité financière sur la commune est caractérisée par un taux de foyers fiscaux non imposés élevé, mais aussi un revenu médian par de consommation faible. De plus, près de la moitié des ménages sont allocataires d'un minimum social, et cela est d'autant plus important chez les familles monoparentales.

Cette réalité socio-économique et démographique nécessite de développer une politique d'action sociale qui se veut la plus proche de la population afin de réduire au mieux les inégalités. Compte tenu de la répartition de la population inégale sur l'ensemble de son territoire, l'action sociale du CCAS de Saint Joseph développée doit s'adapter aux besoins et aux réalités.

Le Code de l'action sociale et des familles fixe le cadre d'intervention et des missions des CCAS. Ces derniers mettent en œuvre une action sociale générale et des actions spécifiques au regard des besoins de leur territoire.

De par le cadre réglementaire qui le régit, il anime donc une action générale de prévention et de développement social en liaison avec les institutions publiques et privées.

Il développe ainsi différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

C'est pourquoi, le CCAS de Saint-Joseph se mobilise dans les champs suivants : accompagnements administratifs et numériques divers, lutte contre l'exclusion (en particulier insertion sociale et aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, animation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, actions diverses en faveur des familles, soutien aux personnes en situation de handicap, santé, animation territoriale...

La mise en œuvre de cette politique nécessite une organisation et une gestion structurée. Celle-ci s'est donc construite petit à petit depuis plusieurs années, au travers notamment du transfert du personnel mis à disposition par la ville au CCAS. L'objectif poursuivi est une lisibilité de l'action sociale communale.

II/ Priorités du budget

Au cours de l'année 2024, le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Joseph a poursuivi sa politique d'action sociale globale sur le territoire menée jusqu'ici et à consolider les efforts entrepris en matière de soutien à la population et d'équipements pour le service public.

Les actions qui ont été menées visent ainsi à :

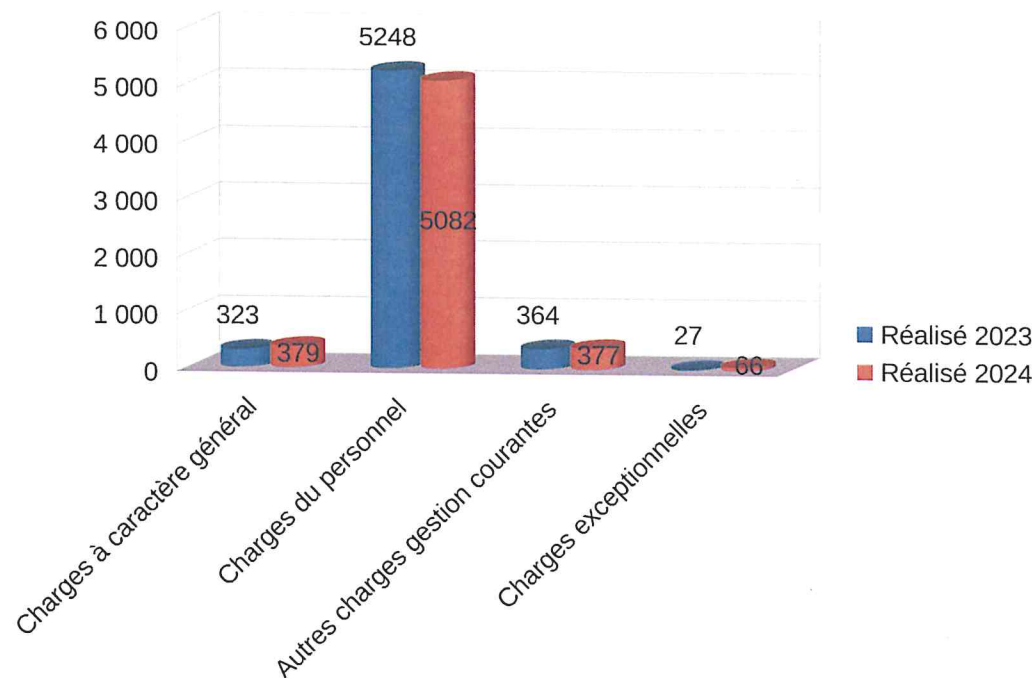
- Parfaire le fonctionnement et l'action du centre,
- Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents,
- Poursuivre le développement de liens avec les partenaires existants ou potentiels,
- Poursuivre l'aide et l'accompagnement social des administrés,
- Développer les actions d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap afin de leur permettre de faire face au mieux aux difficultés qu'elles rencontrent au quotidien,
- Participer activement à l'amélioration globale du cadre de vie de nos aînés.

III/ Les sections de fonctionnement et d'investissement

Evolution 2023/2024 des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en K€

Baisse de 1% des DRF

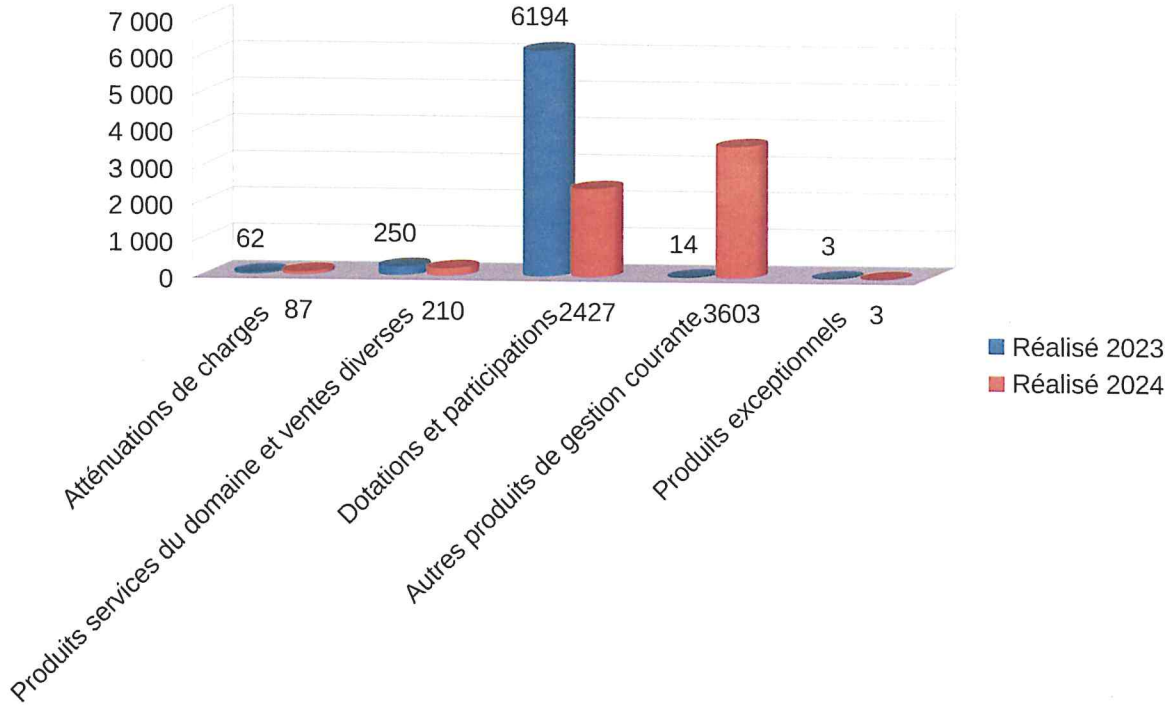
Les charges de personnel représentent 86,1 % des DRF et baisse de 2 % par rapport à 2023. Les autres charges sont principalement enregistrées au chapitre 011 (charges à caractère générale) et au chapitre 65 (autres charges de gestion courante) et présentent 12,8 %. Une dernière partie soit 1,1% concerne les charges exceptionnelles du chapitre 67 (remboursement indus au Département).



Evolution 2023/2024 des recettes réelles de fonctionnement (RRF) en K€

Baisse de 3 % des RRF

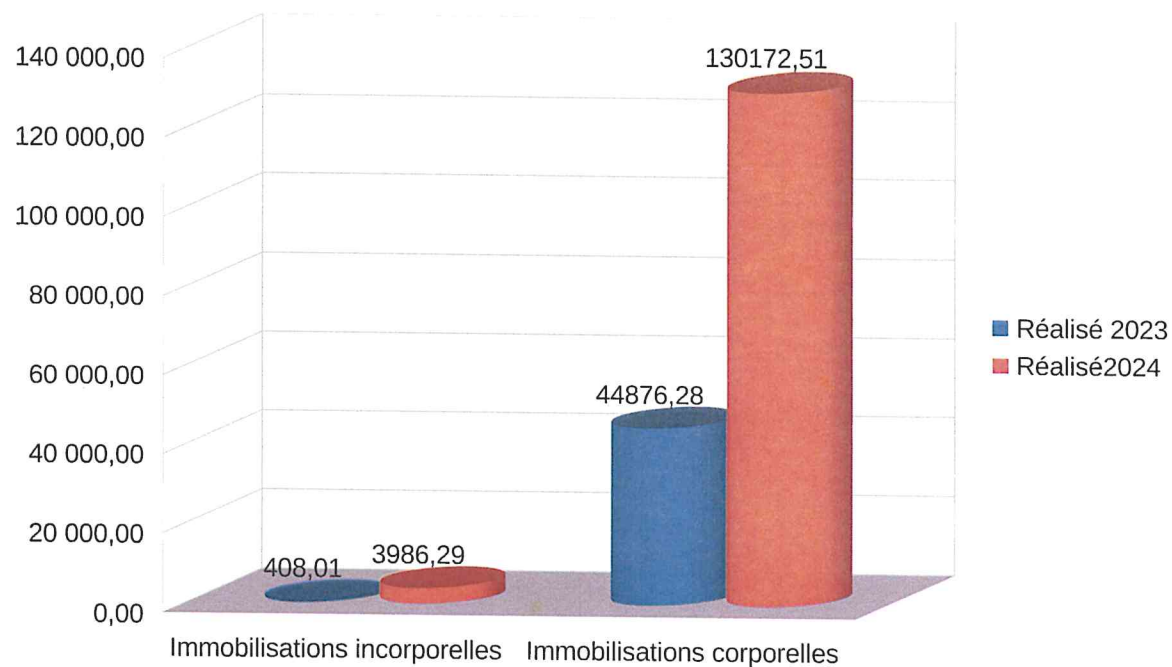
Le Chapitre 74 (dotations et participations) représente 38,3% des RRF correspondant aux participations du département, de l'état et d'autres organismes (CAF, CGSS et CASUD). La participation communale enregistrée pour l'année 2024 au chapitre 75 (autres produits de gestion courante) représente 56,9 % des RRF. le reste des recettes 4,8 % est enregistrée aux chapitres 70, 013 et 77.



Evolution 2023/2024 des dépenses réelles d'investissement (DRI)

Hausse des dépenses réelles d'investissement

Hausse essentiellement due à l'acquisition de deux véhicules dont un électrique .
Pour information , le montant des restes à réaliser (dépenses engagées mais non encore mandatées) s'élève à **83 994,85€**.



IV/ Bilan de l'exercice 2024

Pour l'année 2024, l'exécution du budget du CCAS se présente de la manière suivante :

EXECUTION du BUDGET 2024 :

Dépenses de fonctionnement :

Prévisions : 6 936 000,00€ Réalisations : 5 978 674,23 €

Recettes de fonctionnement :

Prévisions : 6 936 000,00€ Réalisations : 6 967 681,44 €

Dépenses d'investissement :

Prévisions : 463 100,00 € Réalisations : 144 260,79 €

Recettes d'investissement :

Prévisions : 463 100,00 € Réalisations : 466 362,15 €

La section de fonctionnement permet au centre d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS. Les dépenses de fonctionnement se composent en majeure partie des dépenses de personnel. Les autres dépenses sont les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante ainsi que les charges exceptionnelles.

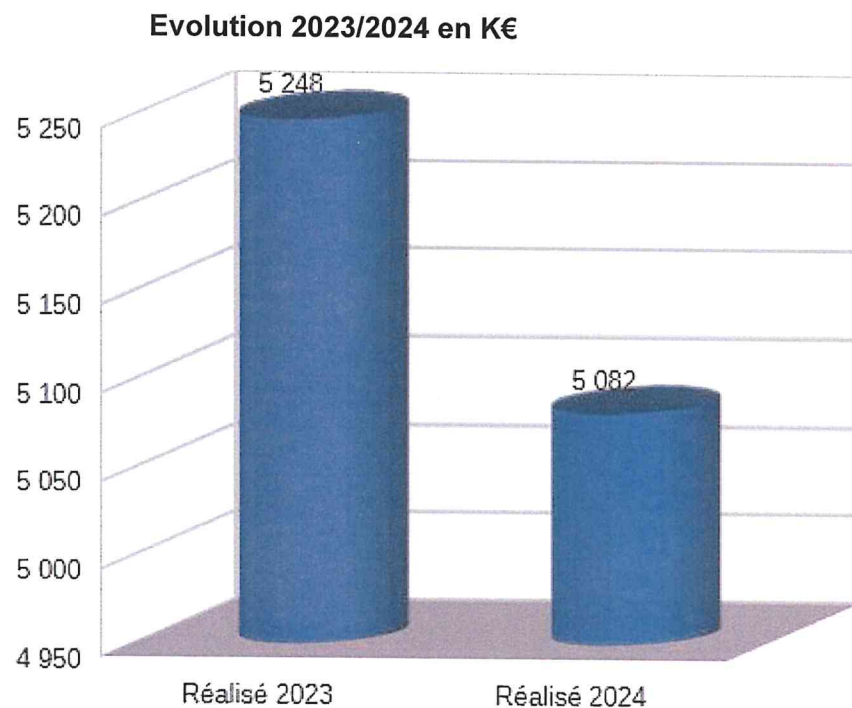
Concernant la section d'investissement, en 2024 le CCAS a investi dans l'achat de deux véhicules, de matériels informatiques et mobiliers de bureaux divers matériels et outillages etc....

Bilan des Sections pour l'exercice 2024

Dépenses de Fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chapitres	libellés	Réalisé 2024	Chapitres	libellés	Réalisé 2024
011	charges à caractère général	379 217,90	013	atténuations de charges	87 119,95
012	Charges du personnel	5 082 075,82	70	produits services domaine et vente divers	210 045,78
65	Autres charges de gestion courantes	377 331,49	74	Dotations et participations	2 426 808,26
67	Charges exceptionnelles	66 016,76	75	Autres produits de gestion courante	5 602 681,42
Dépenses réelles de fonctionnement		5 904 641,97	77	produits exceptionnels	3 300,00
042	Opération ordre de transfert entre sect°	74 032,26	Recettes réelles de fonctionnement		6 329 955,41
			042	Opération ordre de transfert entre sect°	10 101,99
			002 excédent de fonctionnement n-1 reporté		627 624,04
Total dépenses de fonctionnement		5 978 674,23	Total recettes de fonctionnement		6 967 681,44
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Réalisé 2024	Chapitre	Libellé	Réalisé 2024
20	Immobilisations incorporelles	3 986,29	10	Dotations, fonds divers et réserves	11 046,41
21	Immobilisations corporelles	130 172,51	13	Subvention investissement	4 462,59
Dépenses réelles d'investissement		134 158,80	Recettes réelles d'investissement		15 509,00
040	Opération ordre de transfert entre sect°	10 101,99	001	Solde d'exécution positif reporté	376 820,89
			040	Opération ordre de transfert entre sect°	74 032,26
Total dépenses d'investissement		144 260,79	Total recettes d'investissement		466 362,15

V/ Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Les charges de personnel de **5 082 075, 82€** baissent de 3,2 %, essentiellement due au non remplacement des départs des CDI et à la diminution du nombre de contrats aidés .



Répartition des effectifs du CCAS par statut

